

**Atelier de proximité de la Pévèle  
3 juillet 2014  
à Avelin**

**Compte-rendu**

\*\*\*

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

\*\*\*

La réunion commence à 18h.

**Introduction**

**Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, accueille les participants. Il préside les ateliers et veille à l'information et à la participation du public dans les cadres proposés par la CNDP. Il souligne que la réunion vise à contribuer à approfondir l'étude des fuseaux de la Pévèle, afin de préparer l'Instance Locale de Concertation (ILC) de fin septembre 2014. L'atelier sera très utile mais n'a pas de valeur décisionnelle.

Il accueille les élus présents à la réunion, notamment MM. les maires de Tourmignies, Mons-en-Pévèle, d'Avelin ainsi que les adjoints de Moncheaux.

Il rappelle que la concertation suit des règles d'écoute, respect, transparence, argumentation et équivalence. Ainsi, les positions de chacun sur le projet sont respectables ; elles doivent faire l'objet de l'écoute nécessaire dans le cadre de la concertation.

Il signale qu'un membre de l'atelier local de la Pévèle assistait en tant que représentant à l'ILC du 2 juin 2014. Or, il a adressé, à son initiative personnelle, un mail à 82 destinataires commentant les travaux de l'Atelier selon ses propres appréciations. Bernard Féry juge qu'il ne lui appartenait pas d'envoyer un tel courrier sans pour le moins en prévenir préalablement le garant ou la maîtrise d'ouvrage. En effet, RTE est responsable de la préparation et de l'organisation de la concertation. Aussi, il dénonce cette initiative incompatible avec le processus de concertation.

**Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils**, présente l'objectif de la réunion, le déroulé et la méthode proposée. Il s'agit, dans un premier temps, de revenir sur l'ILC du 2 juin. Dans un second temps, les participants réunis en sous-groupes autour de tables seront invités à réfléchir aux avantages et aux inconvénients des trois fuseaux retenus dans la Pévèle et des passages possibles en aérien et en souterrain, sur la base d'outils cartographiques. Leur analyse permettra de nourrir la décision de l'ILC de fin septembre 2014.

## Retour sur l'Instance Locale de Concertation du 2 juin 2014

**Claude Chardonnet** invite les maires présents qui le souhaitent, à faire part de leur point de vue sur l'ILC du 2 juin 2014 à laquelle ils ont participé.

**Alain Duchesne, maire de Tourmignies**, retient que, lors de l'ILC du 2 juin, M. le sous-préfet a demandé à RTE d'étudier l'enfouissement sur les trois fuseaux de l'Ouest de la Pévèle. Il ajoute avoir déclaré avec M. le maire de Mons-en-Pévèle que le projet n'était pas utile. Il dit ne pas avoir été convaincu par les propos de RTE sur la justification du projet.

Par ailleurs, il estime que si RTE a accepté d'étudier l'enfouissement, cela signifie qu'il en a les moyens.

Il indique avoir proposé de financer l'enfouissement grâce à des fonds européens. En effet, Avelin-Gavrelle est d'après lui un projet international ou européen, car il peut être associé au renforcement futur de la ligne Avelin-Avelgem (France-Belgique).

Il signale que, lors de l'ILC, RTE a répondu que de tels fonds existent mais qu'ils ne pourront pas être attribués à ce projet puisque Avelin-Gavrelle ne traverse pas de frontière. Or, Alain Duchesne souligne que si ce projet est présenté comme une reprise d'une ligne existante, selon lui il s'agit d'un ouvrage nouveau tout à fait différent même s'il lui apparaît de moins en moins pertinent.

**Eric Momont, maire de Mons-en-Pévèle**, excuse Luc Foutry, maire d'Attiches. Il souhaite que l'enfouissement soit aussi étudié dans le Bassin minier et l'Arrageois.

Il réaffirme que le conseil municipal de Mons-en-Pévèle considère que l'intérêt général et l'intérêt des populations doivent être respectés, RTE se devant d'être exemplaire notamment sur les trois principes : la santé, la préservation du patrimoine et l'environnement.

Il ajoute participer à la réunion pour défendre l'enfouissement.

**Claude Chardonnet** invite RTE à s'exprimer sur ce que l'entreprise a retenu de l'ILC du 2 juin 2014.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**, indique que, lors de l'ILC, M. le sous-préfet a conclu que, dans l'Arrageois et le Bassin Minier, des recherches pouvaient être initiées sur un tracé de moindre impact, au sein du fuseau retenu. Dans la Pévèle :

- 6 fuseaux ont été écartés ;
- Les fuseaux Ouest 1 et 2 doivent être étudiés plus finement en technique aérienne.
- Les fuseaux Ouest 1, 2 et 3 doivent être étudiés en technique souterraine.

Il souligne que RTE avait déjà fourni des documents sur la technique souterraine, dans le cadre du Débat Public. Il s'agit cette fois de fournir des études plus précises sur les trois fuseaux retenus de la Pévèle.

Concernant la proposition de solliciter des fonds européens pour financer l'enfouissement de la ligne, il signale que le projet concernant la ligne Avelin-Avelgem consisterait uniquement à remplacer les câbles conducteurs. Dans le cadre du projet Avelin-Gavrelle, au contraire, il s'agit de construire une ligne neuve et de déposer la ligne existante.

Il ajoute que des fonds européens peuvent être effectivement attribués pour financer les surcoûts environnementaux de lignes d'interconnexion. Ces fonds concernent uniquement des lignes neuves

(ce ne sera pas le cas d'Avelin-Avelghem) qui traversent des frontières (ce qui n'est pas le cas d'Avelin-Gavrelle).

Toutefois, en réponse à la demande de certains maires de la Pévèle, l'Etat sollicite la commission chargée des réseaux transeuropéens et la représentation permanente de la France à Bruxelles. Des réponses seront apportées en septembre 2014.

### Point sur l'utilisation de la technique souterraine dans la Pévèle.

**Claude Chardonnet** invite RTE à préciser ce qui va être fait pour répondre à la demande du sous-préfet d'étudier un passage de la ligne en souterrain pour les 3 fuseaux retenus dans la Pévèle.

**Sébastien Ruffin, chargé de projet RTE**, présente les problématiques rencontrées par l'utilisation de la technique souterraine dans la Pévèle ainsi que les études qui sont menées dans la perspective de la prochaine ILC.

*Voir le diaporama sur la technique souterraine, en annexe de ce compte-rendu.*

*Voir l'étude réalisée dans le cadre du Débat Public<sup>1</sup>.*

*Voir l'étude CESI<sup>2</sup>.*

#### **Echanges**

**Un participant** demande si une végétation peut de nouveau pousser sur les emprises du chantier et les tranchées creusées pour installer les câbles.

**Sébastien Ruffin** indique que la végétation réapparaît, à l'issue des travaux. Les cultures peuvent être reprises mais la structure des sols a été impactée.

**Vianney Cappoen, habitant d'Attiches**, demande pourquoi une copie de l'étude alternative de la ligne aérienne Cotentin-Maine du 22 novembre 2005 n'est pas présentée alors qu'elle contient davantage d'informations.

**Sébastien Ruffin** signale qu'une étude indépendante sur la technique souterraine, réalisée par le CESI (Centro Elettrotecnico Sperimentale Italiano), avait été présentée en commission Paysages. Il indique que l'utilisation de la technique gazeuse est évitée ou limitée à des longueurs très courtes, notamment parce qu'elle contient de l'hexafluorure de soufre (gaz à effet de serre).

**Jean-Marc Hellebuyck, habitant de Tourmignies**, demande si RTE a l'expérience de la technique souterraine.

**Sébastien Ruffin** acquiesce.

<sup>1</sup> <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.org/medias/downloads/2012/06/EtudeTechniqueSouterraineAppliqueeProjetAvelin-Gavrelle.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/09/RTE-AG-Etude-CESI-Cotentin-Maine-2008.pdf>

**Bernard Féry** intervient pour que les participants ne prennent pas la parole directement et demande que Sébastien Ruffin puisse terminer son exposé.

**Jean-Marc Hellebuyck** signale que lors d'une autre réunion, RTE disait ne pas avoir d'expérience en technique souterraine. Il déclare qu'on ne peut pas dire n'importe quoi.

**Jean-Louis Carlier** répond avoir affirmé que, RTE, comme les autres gestionnaires de réseaux de transport d'électricité, n'a pas l'expérience de liaisons souterraines de la puissance d'Avelin-Gavrelle (4500 mégawatts).

Dans le monde, les liaisons souterraines à 400 kV ne dépassent pas 1500 mégawatts.

**Jean-Marc Hellebuyck** demande si d'autres sociétés pourraient réaliser un enfouissement.

**Vianney Cappoen** signale que tous les participants à la réunion sont opposés au projet, en technique aérienne. Ils attendent que RTE coopère sur l'enfouissement et les participants ne souhaitent pas discuter d'un tracé ni de l'emplacement des pylônes.

**Eric Momont** demande pourquoi la technique gazeuse n'est pas envisagée car les technologies ont beaucoup évolué depuis plusieurs années.

**Jean-Louis Carlier** indique qu'elle sera étudiée.

**Eric Momont** demande d'étudier l'amortissement des coûts de l'enfouissement dans le temps. Il aimerait connaître également le coût d'entretien d'une ligne aérienne 400 kV.

**Jean-Louis Carlier** indique que ces informations ont été fournies dans l'étude réalisée lors du Débat Public. L'étude qui sera soumise à M. le sous-préfet fin septembre 2014 sera présentée en coûts d'investissements et en coûts complets.

**Sébastien Ruffin** présente les coûts présentés dans l'étude faite pour le Débat Public qui prévoit un amortissement sur 40 ans.

**Un participant** demande comment les coûts ont été calculés.

**Sébastien Ruffin** indique que de nombreux détails sont fournis dans l'étude.

**Jean-Louis Carlier** ajoute que des réponses détaillées seront fournies lors d'une prochaine réunion. Il précise que les coûts d'investissement et de fonctionnement de RTE sont contrôlés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

**Jean-Marie Thibault, habitant de Tourmignies**, signale que le coût complet aérien annoncé (70 millions d'euros) diffère de celui présenté dans la présente réunion (135 millions d'euros).

**Jean-Louis Carlier** répond que :

- 135 millions d'euros correspond au coût complet du projet ;
- 70 millions d'euros correspond au coût de la ligne aérienne seule.

**Jean-Marie Thibault** souligne que le coût du pylône Equilibre est supérieur à celui d'un pylône « classique » F44. Il estime que le coût de l'enfouissement (440 millions d'euros) n'est pas cher par rapport à vingt ans auparavant. Selon lui, ce coût diminuera encore dans les prochaines années.

**Sébastien Ruffin** note que la technique souterraine est effectivement de plus en plus utilisée pour des tensions de 63 à 225 kV, c'est pourquoi son prix baisse. Toutefois, il n'est pas possible d'affirmer que son coût continuera à diminuer.

**Un participant** demande quand il sera possible d'utiliser les câbles supraconducteurs<sup>3</sup>.

**Sébastien Ruffin** répond ne pas savoir mais propose de se renseigner.

**Jean-Louis Carlier** ajoute que des recherches sont entreprises depuis plus de 20 ans sur la supraconductivité. A ce jour, elle est uniquement utilisable dans un environnement fixe, par exemple sur des moteurs.

**Jean-Marc Hellebuyck** déclare que RTE endort les participants par des exposés compliqués. Il signale que les participants assistent à la réunion pour savoir si la ligne sera enterrée ou non.

Il indique que les Allemands sont en train d'installer des câbles sous la Méditerranée et savent utiliser des supraconducteurs.

**Jean-Louis Carlier** précise que des liaisons sous-marines existent, par exemple dans le cas de la liaison entre la France et l'Angleterre, ou dans le futur entre le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Mais ces liaisons transportent des courants continus de moindre puissance que la future ligne Avelin-Gavrelle. Par ailleurs, le coût est encore plus cher et les contraintes techniques plus fortes.

Il ajoute que l'Allemagne n'utilise pas de supraconductivité pour des lignes 400 kV.

**Un participant** signale que les chiffres présentés pour le coût d'entretien ne sont pas cohérents.

**Jean-Louis Carlier** indique qu'il s'agit d'une erreur de saisie dans le tableau qui a par ailleurs déjà été publié dans un document lors du débat public. Il rectifie la diapositive qui est projetée à nouveau à la demande du garant.

**Olivier Pouget, habitant de Mons-en-Pévèle**, signale que l'important n'est pas le coût du projet, mais la santé.

---

<sup>3</sup> La supraconductivité est la capacité de certains matériaux de pouvoir transporter de l'électricité avec une résistance quasiment nulle. De ce fait, l'utilisation de câbles supraconducteurs dans le domaine du transport de l'électricité permettrait de transporter de l'énergie avec des pertes très faibles et une capacité de transit largement augmentée. Cependant, cette caractéristique nécessite une température très basse, proche de  $-273^{\circ}$ , qu'il est très difficile d'atteindre. Des recherches sont en cours et des expérimentations en situation réelle ont lieu depuis 2006 aux Etats-Unis et en Allemagne.

**Bernard Féry** demande à M. Ruffin de préciser en quoi consistait l'erreur. Il demande que le tableau chiffré soit à nouveau projeté.

**Sébastien Ruffin** signale qu'il s'agit d'une erreur de retranscription d'une information présente (au lieu de 9 c'est le chiffre 3 qui a été transcrit) dans le document fourni pendant le Débat Public sur la technique souterraine.

Il signale que des informations sur les techniques gazeuses ou sur les supraconducteurs sont aussi présentées dans l'étude du CESI.

**Amandine Stahl, habitante de Tourmignies**, demande si une étude a été réalisée pour comparer :

- L'enfouissement de la nouvelle ligne, 400 kV, double circuit ;
- Le maintien de la ligne existante et l'enfouissement d'une ligne de moindre puissance.

**Jean-Louis Carlier** répond que deux hypothèses sont étudiées :

- i. Le maintien de la ligne existante (un circuit 400 kV) et la construction, à proximité, d'une liaison souterraine de puissance égale. Cette proposition n'a pas été retenue car elle présente des difficultés techniques, toutefois elle sera présentée dans le dossier adressé à M. le sous-préfet. Par ailleurs, elle ne répondrait pas aux inquiétudes liées à la santé (proximité d'habitations) et ne permettrait pas d'améliorer la situation existante.
- ii. Comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une autre hypothèse serait de maintenir la ligne existante et de construire une ligne souterraine 225 kV entre Avelin et Gavrelle. Cette proposition ne répond pas aux besoins de renforcement électrique. Elle sera présentée dans le dossier.

Il rappelle que reconstruire la ligne aérienne est une opportunité pour améliorer la situation existante.

**Eric Momont** demande si la première hypothèse est techniquement envisageable.

**Jean-Louis Carlier** répond que cette hypothèse ne répond que partiellement aux besoins.

**Eric Momont** demande si le souterrain permet d'améliorer la situation du point de vue de la santé publique.

**Jean-Louis Carlier** rappelle que les études actuelles, examinées notamment par la Commission Santé, montrent que la corrélation soulevée en 2006 par l'étude Draper est de moins en moins évidente. Toutefois, il accepte de prendre en compte les inquiétudes des populations sur les effets des champs magnétiques sur la santé, c'est pourquoi il essaie d'y répondre en cherchant à améliorer la situation. De ce fait, la ligne future sera éloignée, autant que faire se peut, des habitations, exceptée au rond point de Leforest, à La Navette/Pétrie (Mons-en-Pévèle) ou au hameau du Riez à Tourmignies où, selon le fuseau retenu, la proximité existante serait reconduite. Par ailleurs, les études entreprises par des experts indépendants dans le cadre de la Commission Santé ont permis de démontrer que la future ligne émettra moins de champ magnétique que la ligne existante, en régime moyen sur l'année.

**Eric Momont** demande d'étudier la solution gazeuse dont l'emprise au sol est bien inférieure.

**Jean-Louis Carlier** indique que la solution gazeuse, consiste à intégrer les trois phases de la ligne dans un tuyau comprenant un gaz isolant : l'hexafluorure de soufre ou SF6 qui est un gaz à effet de serre. Toutefois, RTE s'est engagé à étudier cette hypothèse (emprise, surcoût).

**Un participant** souhaite savoir ce que la ligne peut apporter au secteur, d'un point de vue économique.

**Alain Duchesne** demande si la solution gazeuse implique de construire des chambres tous les kilomètres.

**Jean-Louis Carlier** répond qu'elle nécessite de construire des stations de compression intermédiaires. S'agissant des retombées économiques du projet, il répond que :

- i. Chacun a besoin de la continuité et de la sécurité d'alimentation, qu'il soit particulier ou industriel.
- ii. Le projet permet, par ailleurs, d'accueillir les nombreuses sources d'énergies renouvelables en projet dans Nord-Pas-de-Calais et dans les régions limitrophes. Il faut rappeler que le projet de loi sur la transition énergétique prévoit un objectif de 32% d'énergies renouvelables d'ici 2030. De la même manière, en Allemagne, il est nécessaire de renforcer le réseau 400 kV pour accueillir les énergies renouvelables.
- iii. Le chantier créera de l'emploi, en lien avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics et un programme d'insertion.
- iv. Un Plan d'Accompagnement de Projet permettra à RTE d'être partenaire du territoire en cofinçant des projets de développement durable.

**Hervé Novion, adjoint au maire de Tourmignies**, a le sentiment que RTE cherche à culpabiliser les habitants sur le budget du projet. Il estime que 440 millions d'euros investis sur 40 ans n'est pas une somme si importante lorsqu'il faut préserver la santé des personnes. Il ajoute que les prix indiqués sont des estimations qui seront ajustées en fonction des réponses aux appels d'offre. Il demande quelles seront les recettes générées par la nouvelle ligne.

**Laurent Cantat-Lampin** comprend que des personnes ne soient pas convaincues par le projet ou expriment des préoccupations. Il rappelle que RTE assume la responsabilité de la permanence de l'alimentation électrique de l'ensemble des citoyens, pour les générations présentes et les générations futures. Pour cette raison, RTE détient un monopole sur une activité régulée. Il indique que RTE ne cherche pas à convaincre les participants mais à apporter les meilleures réponses possibles.

Il explique que les recettes de RTE sont essentiellement issues de la circulation du courant et sont fondées en particulier sur la consommation électrique. Celle-ci est la base du tarif de RTE. Ainsi, le réseau électrique est financé par l'ensemble des consommateurs français.

Il ajoute que la ligne n'est pas liée à l'augmentation de la consommation électrique mais à la modification des moyens de production de l'électricité, notamment du fait de la construction de sources de production d'énergies renouvelables, très nombreuses dans le Nord-Pas-de-Calais et dans les régions voisines.

**Olivier Pouget** demande pourquoi le projet est nécessaire si la consommation électrique n'augmente pas.

**Laurent Cantat-Lampin** indique que le réseau électrique sert à faire coïncider la consommation et la production. Par ailleurs, il est interconnecté entre les régions et avec les autres pays européens, afin de permettre aux pays d'être solidaires dans leur gestion du réseau, de mutualiser les moyens de production et de chercher l'électricité la moins chère.

La production des énergies d'origine renouvelable est par nature intermittente, donc très variable. Ainsi, une éolienne produit de l'électricité par temps de vent. En moyenne, elle produit 20% de sa puissance. Quant au panneau solaire, il produit en moyenne 10% de sa puissance.

La production allemande d'électricité d'origine solaire (30 000 mégawatts) ou éolienne (plus de 30 000 mégawatts) correspond à peu près au volume global du parc nucléaire français. Lorsque ces sources produisent à pleine puissance, l'électricité doit être répartie sur l'ensemble du réseau électrique européen. Le même type de situation est prévisible en France, c'est pourquoi il est nécessaire de reconstruire la ligne Avelin-Gavrelle.

**Jean-Marc Hellebuyck** demande quel est le profit de RTE pour le transport d'un mégawatt.

**Laurent Cantat-Lampin** ne dispose pas de la réponse mais s'engage à en rechercher les éléments et à les mettre à la disposition des participants.

**Alain Duchesne** juge que 400 millions d'euros est une somme peu significative par rapport au PIB de la France. Il demande quels sont le chiffre d'affaires et l'excédent brut d'exploitation de l'entreprise.

**Laurent Cantat-Lampin** répond que le chiffre d'affaires de RTE se situe entre 4 et 5 milliards d'euros. Il souligne que l'excédent brut d'exploitation ne permet pas à RTE de financer l'ensemble de ses investissements.

**Alain Duchesne** indique que l'excédent brut d'exploitation permet de payer les intérêts de l'entreprise, de payer les dividendes et de financer les investissements.

**Jean-Louis Carlier** ajoute que RTE assure une activité régulée. Il indique que le bénéfice de l'entreprise, en 2013, de 494 millions d'euros, était plus élevé que celui qui était prévu lors de la définition du TURPE (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité), validé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et publié par le Ministère de l'Écologie. Ainsi, la CRE a récemment fait diminuer (à euros constant) le TURPE pour tenir compte de ce surplus de recettes et en faire bénéficier l'ensemble des consommateurs. Il n'est donc pas juste de dire que la ligne est construite pour augmenter les recettes de l'entreprise.

Il suggère aux participants de consulter la documentation et les comptes-rendus de la Commission Énergie-Economie<sup>4</sup> qui a étudié la consommation d'électricité pour observer qu'elle n'avait aucune influence sur le renforcement de la ligne.

---

<sup>4</sup> Cf. <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/documentation-du-projet/les-commissions-thematiques/la-commission-economie-energie/>



**Claude Chardonnet** demande aux participants s'ils sont disposés à engager le travail en sous-groupes autour des tables afin de déterminer les avantages et les inconvénients de chacun des trois fuseaux, sur la base de cartographies et d'une grille de travail ou bien s'ils préfèrent poursuivre l'échange avec RTE.

Plusieurs participants manifestent leur hostilité au travail en sous-groupes. La majorité se prononce en faveur de la poursuite des questions-réponses.

**Un habitant du Petit Attiches** se dit mal à l'aise vis-à-vis de RTE. Il déclare que la santé n'a pas de prix. Il considère qu'il est démesuré de risquer d'impacter la santé pour ne pas avoir de panne d'électricité.

Il ne comprend pas toutes les informations fournies pendant la réunion et demande à RTE de les transmettre en amont.

Il remarque que RTE réalise des études a posteriori, parce que les participants posent les bonnes questions.

**Bernard Féry, en tant que garant de la concertation**, souligne que de nombreuses informations ont été fournies depuis septembre 2011 sur le projet :

- Pendant le Débat Public, via des cahiers d'acteurs, des journaux dédiés au projet, des réunions publiques...
- Depuis le début de la concertation, d'autres journaux ont été distribués dans les boîtes aux lettres, un site Internet a été créé.
- Par ailleurs, les communes ont été sollicitées à de plusieurs occasions pour relayer l'information

**Jean-Marc Hellebuyck** signale qu'il transmettra une lettre à M. le préfet à propos de la présente réunion.

**Bernard Féry** rappelle être neutre et sans avis sur le projet. Il veille à l'information du public. Il comprend les prises de position des élus de la Pévèle au regard des nombreuses questions et inquiétudes des habitants.

Toutefois, il rappelle que la concertation est fondée sur des lois inscrites au Code de l'environnement. Elle ne peut en tout cas consister en l'expression libre et spontanée de chacun. A ce jour, la concertation vise à définir le projet de reconstruction de la ligne. La présente réunion a pour objectif - comme dans les autres ateliers qui eux se déroulent normalement -, de concerter avec la population la pertinence relative de chacun des fuseaux proposés pour faire évoluer le projet afin de satisfaire au mieux la demande publique, tout ceci en vue des décisions à intervenir en ILC.

**Mme Hellebuyck, habitante de Tourmignies**, demande si RTE est vraiment prêt à mener une étude sur l'enfouissement. Elle indique que, par des personnes internes à RTE, elle a entendu que le fuseau était choisi et qu'une étude avait été menée sur la dévaluation des maisons.

**Jean-Louis Carlier** rappelle que, tant en aérien qu'en souterrain, aucun tracé n'a été choisi à ce stade, comme ce fut expliqué en ILC. Il ajoute que si des salariés de RTE ont affirmé de telles choses, ils ne sont pas au fait du dossier.

**Anne Sophie Diers, habitante de Tourmignies**, fait part de ses craintes sur les risques pour la Santé et demande si un expert médical pourrait intervenir pour rassurer les habitants.

**Laurent Cantat-Lampin** répond que les salariés de RTE ne sont pas médecins, mais ingénieurs ou techniciens. C'est pourquoi l'entreprise s'attache à respecter la réglementation fixée par les autorités sanitaires nationales et européennes sur les champs magnétiques, c'est-à-dire des phénomènes physiques qui peuvent être mesurés. Il comprend cependant que les habitants puissent avoir des inquiétudes sur la santé et signale que, tous les jours, des techniciens de RTE travaillent au contact des champs magnétiques. Ils sont suivis par la médecine du travail qui n'observe pas de risques plus élevé sur la santé.

Il ajoute que la Commission Santé rassemble des experts sur la santé.

**Anne-Sophie Diers** souligne que ces experts ont démissionné.

**Jean-Louis Carlier** précise que les deux médecins (et membres d'une association de défense) ayant démissionné ne sont pas des experts en épidémiologie. D'autres médecins<sup>5</sup>, en revanche, participent toujours à la Commission. Il propose de faire intervenir un expert lors d'une prochaine réunion.

Il rappelle que RTE fait en sorte que la nouvelle ligne émette moins de champs magnétiques que la ligne existante.

A propos de l'affaire Bouranton, évoquée par une association, il indique qu'en l'occurrence, un habitant de Bouranton avait alerté le village sur les perturbations causées d'après lui par le champ magnétique émis par une ligne 400 kV et une ligne 225 kV. Il a annoncé que les lignes étaient pour lui à l'origine de 19 cancers dans le village. La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) a mené une enquête médicale et a conclu que : « *Parmi les cas de cancer recensés sur la commune de Bouranton entre 1975 et 2004, aucun cas de leucémie infantile n'a été confirmé. D'autre part, l'Observatoire régional de la Santé n'a pas observé une incidence élevée de cancers sur le territoire de votre commune* ». La DASS ajoute que « *compte tenu de tous ces éléments, il paraît donc très improbable que les lignes à très haute tension traversant votre commune soient à l'origine de troubles sanitaires* ».

*Voir le courrier de la DASS, en annexe du compte-rendu*

**Bertrand Diers, habitant de Tourmignies**, souligne qu'il est scientifiquement prouvé que les lignes à haute tension peuvent avoir des répercussions sur la production de lait d'une vache. Il demande qu'un médecin explique pourquoi la ligne pourrait avoir des répercussions sur une vache et non sur les femmes enceintes.

**Jean-Louis Carlier** indique qu'il travaille depuis un an et demi avec la Chambre d'Agriculture de Région et le Groupe de Défense Sanitaire du Nord – Pas-de-Calais, de la diminution de la gêne pour la profession agricole, des travaux, etc. De ce fait, la Commission Agricole peut conclure que l'impact de la ligne sur la profession sera moins important que celui de la ligne actuelle.

---

<sup>5</sup> Il s'agit des D<sup>rs</sup> Hubert Isnard, médecin de santé publique, ancien directeur à l'InVS (Institut de Veille Sanitaire), et Jocelyne Gilsky, représentante de l'Ordre régional des médecins du Nord-Pas de Calais.

Il ajoute que la ligne produit parfois des courants parasites dans les masses métalliques situées au-dessous. Les vaches dans ces élevages en contact avec ces masses métalliques peuvent alors recevoir des « micro-décharges électriques ». Celles-ci ne sont pas dangereuses pour l'homme mais peuvent stresser le bétail. C'est pourquoi, avant les travaux, RTE s'est engagé à réaliser des diagnostics électriques, et des audits sanitaire et zootechnique afin de prendre les dispositions techniques nécessaires pour mettre aux normes les équipements d'élevage et résoudre ce problème. Il existe une ferme témoin en Normandie.

**Bertrand Diers** ne souhaite pas participer aux travaux en sous-groupes prévus lors de la présente réunion, pour discuter des futurs passages de la ligne avant de savoir si la ligne sera souterraine ou aérienne. Il estime que la concertation est trop rapide. Il n'est pas possible de discuter d'un tracé avant de connaître les caractéristiques du projet.

**Claude Chardonnet** rappelle que lors de l'ILC de septembre 2014, il ne s'agira pas de choisir un tracé mais de définir un fuseau à l'intérieur duquel un tracé pourra ensuite être identifié. Elle ajoute que l'objectif de la présente réunion n'est pas de choisir un fuseau plutôt qu'un autre parmi les 3 retenus à l'issue de l'ILC du 2 juin 2014, mais de discuter des avantages et inconvénients respectifs de chaque fuseau, pour un passage de la ligne en aérien ou en souterrain.

**Jean-Louis Carlier** précise que les délais suivis par le projet ont été définis en accord avec le ministère et la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour que la ligne puisse être mise en service en 2017, et éviter les risques croissants sur le réseau au-delà de cette date.

**Hélène Polak, habitante de Leforest**, est membre de la Commission Santé. Elle souhaite interroger M. le directeur de RTE sur sa réaction s'il lui était proposé d'implanter une ligne de capacité triple, à 30 ou 20 mètres de son habitation.

Elle indique qu'à Leforest, toute une rangée de maisons est située autour de la ligne. Elle suit la Commission depuis un an et rien n'a été proposé : les maisons aujourd'hui situées à 20 mètres de la ligne actuelle resteront à 20 mètres de la future ligne. Des questions demeurent, même s'il est dit que la future ligne sera moins dangereuse que la ligne actuelle. Elle demande à M. Cantat-Lampin ce qu'il en pense.

**Laurent Cantat-Lampin** répond habiter en centre-ville. La présence d'une grande agglomération génère inéluctablement la présence de grandes infrastructures (autoroutes, voies SNCF ou aéroports) qui ont chacune leurs contraintes. Son lieu d'habitation est donc un choix individuel. Il comprend qu'une personne ne souhaite pas qu'un pylône soit installé à 20 mètres de chez elle. Il rappelle que RTE mène depuis trois ans une concertation visant à identifier le meilleur cheminement possible pour répondre aux préoccupations des habitants du territoire et notamment pour s'éloigner le plus possible des maisons.

Il comprend aussi que les habitants ne souhaitent pas y participer. Or, s'ils ne proposent pas de cheminement, RTE devra proposer une solution, seul car il doit assurer une mission de service public et répondre à la demande du préfet lors de l'ILC.

**Une participante** signale que RTE est en train de faire croire aux habitants qu'ils ont le droit de choisir, au risque de diviser plus encore la population.

**Coralie Pouget, habitante de Mons en Pévèle,** demande si une distance minimale a été arrêtée par RTE entre les câbles et les habitations.

**Jean-Louis Carlier** rappelle que les Commissions Santé et Paysages ont défini des seuils de distances entre la ligne et les habitations : 30 mètres, 70 mètres, 100 mètres et 250 mètres. Ces distances font partie des critères pour le choix du fuseau de moindre impact. Il indique qu'à Leforest, la maison la plus proche est à 28 mètres de l'axe de la ligne. Il s'agit du seul endroit, sur le territoire, où il n'est pas possible de déplacer la ligne, au risque de surplomber des habitations.

Il signale que le terme « habitation » peut aussi désigner des entreprises.

Il propose que, lors de la prochaine réunion, une maquette en trois dimensions soit présentée. Toutes les distances entre les habitations et la ligne y sont recensées.

L'étude qui a été menée sur les champs magnétiques a permis de conclure qu'à partir de 70 mètres de l'axe de la future ligne équipée avec le pylône Equilibre, la valeur moyenne du champ magnétique était quasi nulle.

**Des participants** signalent qu'à Tourmignies des maisons sont à vendre sans acheteurs. Certaines ont été dévaluées de 50%.

**Jean-Louis Carlier** signale qu'il entend parler de dévaluation des biens depuis 6 mois. Un cabinet a été mandaté par RTE pour connaître la réelle valeur de cette dépréciation. Les résultats de l'étude indiquent que la ligne existante ne conduit pas à dévaluer les maisons à vendre. Le rapport de l'étude sera rendu public au même titre que les autres études réalisées pour le projet.

**Des participants** affirment que RTE ment.

**Bernard Féry** demande aux participants de faire preuve de courtoisie, c'est-à-dire qu'ils ont le droit de poser des questions et aussi d'écouter les réponses. Mais la controverse ne peut inclure jugements ou invectives. Sinon, il demande à leur auteur de quitter la réunion.

**Jean-Marie Thibault** demande aux autres participants de laisser RTE fournir des informations sur l'enfouissement afin de progresser.

**Bernard Féry** constate que le travail prévu à l'origine par le maître d'ouvrage pour l'atelier n'a pas pu s'engager et que de nombreuses questions ont été soulevées, empêchant d'entrer dans l'ordre du jour. Il observe par ailleurs, parmi les participants, des comportements qui ne permettent pas au dialogue d'avancer. Il demande si les autres participants souhaitent effectivement discuter des cheminements possibles de la ligne, comme il était prévu initialement. Ceux qui ne le souhaitent pas peuvent se retirer.

Aucun participant ne se manifeste pour discuter des cheminements de la ligne.

**Bernard Féry** rappelle que le maître d'ouvrage peut légitimement poursuivre les études sur les techniques aériennes et souterraines afin de répondre à la demande de M. le sous-préfet lors de l'ILC

de fin septembre 2014, même si les habitants ne souhaitent pas participer aux travaux d'un atelier comme celui-ci.

**Eric Momont** signale avoir sollicité les représentants parlementaires de la Pévèle pour rencontrer le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en septembre 2014.

**Alain Duchesne** ajoute avoir reçu un courrier de M. le préfet à propos du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) qui doit être mis en place. Il rappelle que les élus de la Pévèle agissent contre le projet et pour l'enfouissement.

Il demande à M. Cantat-Lampin si un investissement de 440 millions d'euros sur 40 ans pour réaliser un enfouissement est financièrement acceptable. Dans le cas contraire, il demande pourquoi la réunion a lieu. Si les moyens ne sont pas suffisants, alors l'investissement doit être retardé jusqu'à ce qu'il soit possible.

**Laurent Cantat-Lampin** signale que les investissements de RTE sont validés chaque année par la Commission de Régulation de l'Énergie. A ce jour, un investissement de 440 millions d'euros pour 30 kilomètres de ligne n'a jamais été validé. A titre de comparaison, une ligne du même type, de même puissance et de 80 kilomètres sera reconstruite en Champagne-Ardenne. La Déclaration d'utilité publique a été adoptée il y a un mois. Le coût du projet est de 120 millions d'euros.

**Vianney Cappoen** cite l'étude alternative à la ligne aérienne, du 22 novembre 2005, réalisée dans le cadre du projet Cotentin-Maine : « *Le Contrat de Service Public, signé par le Premier Ministre et par le Président du Directoire de RTE stipule que "pour protéger les paysages, les milieux naturels et urbanisés, RTE recourra préférentiellement aux liaisons souterraines, pour les ouvrages 400 000 volts, dans des situations exceptionnelles, du fait du coût de la mise en souterrain"* ». Par ailleurs, « *la réalisation d'une liaison de 150 kilomètres [400 000 volts en technique souterraine] représenterait un saut technologique, qui ne peut être entrepris sans risque. Des étapes intermédiaires sont nécessaires* ».

Dix ans après, il demande quelles étapes ont été franchies par RTE pour enfouir le réseau 400 000 volts. Il demande si la Pévèle ne correspond pas au critère évoqué de protection des paysages, des milieux naturels et urbanisés.

**Bernard Féry** demande à M. Cappoen s'il veut bien lui transmettre ce document.

**Vianney Cappoen** n'y est pas favorable.

**Jean-Louis Carlier** répond que les mêmes difficultés techniques, environnementales et économiques demeurent à propos de l'enfouissement d'un réseau 400 kV d'une telle puissance. Les mêmes difficultés sont rencontrées en Allemagne, en Belgique, au Royaume Uni, en Espagne et en Italie etc. Cependant, des progrès ont été réalisés pour des puissances plus faibles.

A la puissance du projet Avelin-Gavrelle, les problèmes techniques ne sont pas insurmontables mais la fiabilité de cette solution n'est pas certaine.

**Bernard Féry** dresse à nouveau le bilan d'une réunion où il s'est avéré impossible de travailler aux points inscrits à l'ordre du jour. Il regrette encore les interventions spontanées et récurrentes d'un

certain nombre de participants, qui par leur prise de parole intempestive, n'ont pas permis au plus grand nombre de s'exprimer. Dans ces conditions, il clôt la réunion et précise qu'il ne pourra y avoir de seconde réunion de cet atelier, à la différence des autres, puisqu'aucun travail ne peut y être réalisé.

Fin de la réunion : 20h30.

*Après la réunion, Bernadette VANDEWANNE et Jean-Paul DESCATAIRE ont demandé des informations attestant que toutes informations utiles concernant la concertation avaient été transmises aux personnes concernées.*

*RTE indique avoir tout fait pour permettre l'accès de tous à l'information et affirme avoir distribué le Journal du projet n°5 à toutes les boîtes aux lettres des personnes concernées par le projet.<sup>6</sup>*

---

<sup>6</sup> Le tableau de distribution toutes boîtes du Journal du projet n°5 (mai 2014) est à la disposition de ceux qui le souhaite. Pour demander le tableau à RTE : <http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/contact/>